

Image not found or type unknown



## Delai de prescription suite a un redressement fiscal

Par **jeanbandiera**, le **15/06/2015 à 18:54**

bonjour  
notification a tiers detendeur en date du 22 01 2013  
pour la modeste sommes de 257492.43 euro suite a un redressement fiscal.  
y a t il un delais de prescription pour me reclamer cette sommernsi oui pouvez vous m indiquer ce delais

Par **francis050350**, le **20/06/2015 à 18:02**

Bonjour ,  
Peu importe la date des rappels , le fisc peut poursuivre sans limite à condition de faire un acte de poursuite valable au moins avant 4 ans et ainsi de suite .  
La question est que souvent les actes de poursuite peuvent souffrir de nullité en la forme